



CITES CP70 RAPPORT D'ÉTAPE RELATIF AU PLAN D'ACTION NATIONAL POUR L'IVOIRE

Établi en vue de la 70^e session du Comité permanent de la CITES

Partie : République Démocratique du Congo

Période considérée : Janvier – Juin 2018

Juin 2018

SECTION A : Résumé de la mise en œuvre du PANI

La RDC a soumis son PANI en avril 2015, un premier rapport de progrès en septembre 2015, un deuxième en juin 2016 et un troisième en novembre 2017. Ensuite, en 2018, elle a reconduit son PANI 2015-2016 jugé adéquat par la CITES mais actualisé en 2018 avec quelques légères modifications dues à l'actuelle réforme de la CITES intervenue en août 2017.

Concernant le PANI 2018-2019, la RDC vient ici soumettre son premier rapport d'étape durant la période de janvier-juin 2018, en vue de la 70^{ème} session du Comité Permanent de la CITES.

Parmi les résultats encourageants, il y a lieu de relever de prime à bord la mobilisation de différents services et Institutions étatiques, renforcée par les partenaires techniques et financiers, afin de relever les défis de la mise en œuvre du PANI. Cette mobilisation facilite la collaboration de ces différentes institutions ainsi que la mise en place d'une *Task Force* de lutte contre la criminalité faunique. Cette dynamique a donc pu engager notamment :

- le Gouvernement de la République avec l'implication notamment du Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MEDD) ainsi que des ministères de la Justice, de l'Intérieur, des Transports, du Commerce, de la Défense nationale et anciens combattants ;
- les institutions en charge spécifiquement du respect de la mise en œuvre de la CITES en RDC : Organe de gestion CITES (Institut Congolais pour la Conservation de la Nature) et Autorités scientifiques. Celles-ci sont notamment chargées d'assurer la collecte, auprès de leurs structures respectives, de toutes informations utiles relatives aux investigations, opérations et poursuites judiciaires sur l'ivoire, l'alimentation de la base de données nationale, l'exploitation et le partage de ces informations avec les autres structures et institutions intéressées ;
- les ONGs nationales et internationales ainsi que les institutions de coopération œuvrant dans la conservation et fortement impliquées dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du PANI : elles auront essentiellement un rôle de dénonciation des faits de violation de la législation faunique et de tout obstacle observé dans le processus de mise en application de la loi faunique. Elles contribuent notamment à l'éducation et à la sensibilisation du public et des communautés sur leurs rôles dans la lutte contre le braconnage et le trafic d'ivoire. L'on peut citer parmi elles notamment TRAFFIC, WWF, GIZ, AWF, WCS et JURISTRALE.

Secundo, il convient de relever la mise en œuvre réussie de plusieurs activités réalisées conformément aux étapes et au calendrier prévus dans le PANI 2018-2019 de la RDC. Peu d'activités se retrouvent dans les catégories « Peu claire », « Non commencé », « En attendant la fin d'une autre action » et « Des progrès limités ». Certaines sont classées « Substantiellement réalisées », mais la plupart d'entre elles se retrouvent dans la catégorie « En bonne voie ».

État d'avancement des activités

➤ Des progrès réalisés

Les progrès réalisés dans la mise en œuvre du PANI peuvent être résumés en ces termes :

- 8 des 28 activités prévues au titre du PANI ont été classées 'Substantiellement réalisées' ;
- 11 des 28 activités prévues au titre du PANI ont été classées 'en bonne voie' ;
- 5 des 28 activités prévues au titre du PANI ont été classées 'en progrès limités' ;
- 1 des 28 activités prévues au titre du PANI ont été classées 'En attendant la fin d'une autre action' ;
- 2 des 28 activités prévues au titre du PANI ont été classées 'Non commencé' ;
- 1 des 28 activités prévues au titre du PANI ont été classées 'Peu claire' ;

Les statistiques démontrent donc que près de 29% des activités sont classées 'Substantiellement réalisées' et 39% 'en bonne voie'.

➤ ***Des principales réalisations***

Parmi les principales réalisations depuis le dernier rapport de progrès, on peut notamment mentionner :

- La fermeture du marché de l'ivoire de la place Bikeko (Kinshasa) en avril 2017 ;
- la mobilisation des partenaires au tour du PANI facilitant ainsi leur collaboration dans le cadre de la lutte contre le braconnage et le trafic d'ivoire ;
- la formation de 150 magistrats et OPJ dans les provinces de Kinshasa, Equateur, Tshuapa et Ituri;
- la réalisation de quelques opérations coups de poing, en collaboration soit avec les Douanes, soit avec la Police et les ONGs locales, qui ont notamment abouti à certaines saisies de 81 kg d'ivoire entre mars et juin 2018 dont, conformément à la disposition prévue par la loi n°14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature en son article 83, l'ICCN est constitué gardien ;
- Participation de la RDC à la réunion des Représentants des parties concernées par le processus relatif aux Plans d'action nationaux pour l'ivoire (PANIs), tenue à Maputo (en République de Mozambique), du 1^{er} au 4 mai 2018 ;
- La tenue à Kinshasa, du 18 au 22 juin 2018 à l'hôtel Kin Plaza Arjaan by Rotana, d'un Séminaire d'évaluation nationale des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme de la RDC, en termes de types d'infractions sous-jacentes d'origine et de secteurs pouvant conduire entre autres à la criminalité environnementale en général, et à la criminalité faunique en particulier ;
- la poursuite du Projet d'Application de la Loi et Lutte contre la Criminalité Faunique en République Démocratique du Congo (ALCRIF), lequel a permis d'intensifier les investigations et de booster les saisies et les arrestations.

Dans le cadre de coopération nationale et internationale en matière de crime contre la faune, l'ICCN a procédé cette année à la récupération, auprès de :

- la DGDA, de trois (3) cartons contenant un total de 54 morceaux d'ivoire d'une valeur de 134 kg saisis depuis 2015 par les services douaniers, en date du 23 / 05 / 2018 ;

- le Parquet Général près la Cour d'Appel de Kinshasa/MATETE, de 62,5 kg d'ivoire saisis en Juin 2018, entre les mains d'un sujet Tanzanien actuellement détenu au Centre Pénitentiel et de rééducation de Kinshasa (CPRK) ;

➤ ***Des préoccupations et retards dans la mise en œuvre***

En termes de difficultés, il convient notamment de soulever la question de la faiblesse de moyens financiers se constituant en pesanteur pour la réalisation de certaines activités.

Perspectives à venir

Les six prochains mois de cette année 2018 restent assez déterminants pour la mise en œuvre de certaines activités et de certaines étapes telles que prévues dans ce nouveau PANI 2018-2019. Malgré que la faible capacité financière actuelle s'érige en pesanteur pour la réalisation des actions de grandes envergures, le Gouvernement de la RDC réitère son engagement à mobiliser suffisamment de ressources pour une mise en œuvre réussie de son PANI 2018-2019.

SECTION B : Évaluation sommaire des activités (définition du degré d'avancement)

CATÉGORIE	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Des progrès limités	En attendant la fin d'une autre action	Non commencé	Peu claire
1. LEGISLATION	1.2. Elaborer au moins 4 mesures d'application de la loi 14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature.	1.3. Elaborer un arrêté national de fermeture du marché d'ivoire	1.4. Œuvrer pour l'harmonisation au niveau régional (COMIFAC, SADC, etc.) des dispositions pénales en matière de braconnage et de la lutte contre le commerce de l'ivoire	1.1. Revisiter certains articles de la loi 082/002 du 28 mai 1982 portant réglementation de la chasse	xxx	xxx
2. ENQUETES ET POURSUITES JUDICIAIRES	2.1 Renforcer les capacités des magistrats des cours et tribunaux et ceux des parquets, du personnel judiciaire ainsi que des cadres des administrations et services publics en matière de lutte contre le braconnage et le trafic illicite de l'ivoire. 2.2 Mettre en place un système de collecte des données sur les sanctions et poursuites judiciaires en rapport avec le braconnage et le commerce illicite de l'ivoire et autres sous-produits de l'éléphant, ainsi qu'un mécanisme de gestion et de suivi des contentieux sur la faune en général	2.3 Assermenter les cadres ayant à leur charge la lutte anti braconnage.	2.4 Multiplier les audiences foraines des procès impliquant le braconnage et le trafic de l'ivoire et autres spécimens d'éléphants. Assurer la médiatisation de ces audiences et une large diffusion des jugements de condamnation des auteurs d'actes de braconnage et trafic de l'ivoire et autres spécimens d'éléphants	xxx	xxx	xxx
3. RENSEIGNEMENTS LIES AUX CRIMES	3.2. Mettre en place une Unité spécialisée pluridisciplinaire (<i>La Task Force</i>) dans le démantèlement des réseaux de trafic de l'ivoire (identification et éradication des braconniers et des marchés d'ivoire, des sources d'approvisionnement en armes et	3.3. Mobiliser les ressources matérielles et financières nécessaires à la mise en œuvre des opérations de renseignements et enquêtes	3.4. Inventorier les stocks d'ivoire existants et développer, au niveau national, un système fiable de stockage et de gestion de l'ivoire confisqué	xxx	3.1 Nommer les points focaux de l'Administration et de l'ICCN en Provinces et renforcer leurs capacités en matière de	xxx

CATÉGORIE	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Des progrès limités	En attendant la fin d'une autre action	Non commencé	Peu claire
	munitions sur l'ensemble du territoire)				renseignements et enquêtes relatifs aux crimes liés au braconnage	
4. COOPERATION NATIONALE ET INTERNATIONALE	<p>4.2 Améliorer la coopération en matière de détection de la contrebande de la faune aux postes frontaliers</p> <p>4.6 Renforcer la mise en place d'un système d'échange d'information, de service de renseignement et de coordination avec les agences spécialisées (CITES/ETIS, INTERPOL, etc.)</p>	<p>4.3 Elaborer et mettre en place au moins 2 accords de partenariat entre les services de lutte contre le braconnage des pays frontaliers (Ouganda, Tanzanie, etc.) et ceux de la RD Congo</p> <p>4.5 Créer un cadre d'échange et de partage d'expériences entre les pays au niveau sous-régional.</p> <p>4.7 Elaborer au moins 5 protocoles d'accord avec les transporteurs (compagnies aériennes, terrestres, maritimes, etc.) impliquant la saisie systématique des engins et véhicules incriminés dans le transport de l'ivoire</p> <p>4.8 Renforcer la coopération bilatérale et multilatérale permettant de lutter contre le braconnage des éléphants dans les aires protégées transfrontalières</p>	4.4 Appuyer les services de lutte contre le braconnage en équipements et matériaux pour la détection de la contrebande aux endroits stratégiques	xxx	xxx	4.1 Formaliser la mise en place d'une Unité de coordination nationale (UCN) de lutte contre la criminalité faunique conformément aux recommandations du PAPECALF
5. OPERATIONS D'APPLICATION DE LA LOI	5.3 Procéder au démantèlement de réseaux et des marchés d'ivoire (ateliers des ivoiriers) et à la dissolution de l'association des unions des artistes ivoiriers du Congo (UNARICO)	<p>5.1. Renforcer les capacités d'intervention des équipes de patrouille et des services décentralisés (équipements, logiciels, etc.)</p> <p>5.2. Renforcer la formation du personnel de gestion des aires protégées dans l'utilisation efficace des données de suivi collectées dans la gestion des aires protégées</p>	xxx	xxx	xxx	xxx

CATÉGORIE	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Des progrès limités	En attendant la fin d'une autre action	Non commencé	Peu claire
		(SMART)				
6. SENSIBILISATION ET COMMUNICATION	6.3. Mener des missions de sensibilisation sur le bien-fondé de l'utilisation durable de la diversité biologique, cas de l'éléphant avec l'appui de supports audio-visuels	6.2. Promouvoir les incitations favorisant la participation consciente et active des populations locales et des peuples autochtones à la lutte contre le braconnage et le trafic illicite d'ivoire 6.4. Appuyer la tenue des activités relatives à l'éducation environnementale dans les villages de l'aire de répartition des éléphants et l'insérer dans les curricula scolaires	6.1. Elaborer un plan de communication sur la lutte contre le braconnage et le trafic illicite d'ivoire	xxx	6.5 Mettre en place une cellule de gestion des conflits homme-animal au Katanga	xxx

SECTION C : Évaluation détaillées des activités

ACTIVITÉ	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
CATÉGORIE 1 : LEGISLATION		
1.1 Revisiter certains articles de la loi 082/002 du 28 mai 1982 portant réglementation de la chasse	<i>En attendant la fin d'une autre action</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Le calendrier général de mise en œuvre est respecté. Un état de lieu a été dressé ; - Toutefois, l'option a été levée de finaliser préalablement le point 1.2. avant de poursuivre la mise en œuvre de cette activité, car les mesures d'application de la loi relative à la conservation de la nature devraient donner plus de clarté avant de réviser la loi sur la chasse.
1.2 Elaborer au moins 4 mesures d'application de la loi 14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature.	<i>Substantiellement réalisée</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Un groupe d'experts a été mis en place et est appuyé par les partenaires ; - Ce groupe s'est réuni 8 fois ; - Ce groupe a notamment identifié les 23 textes d'application auxquels fait référence la loi n°14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature en RDC ; - Un atelier de lancement du processus d'élaboration des mesures d'application de la loi n° 14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature s'est tenu à Kinshasa, 02-03 juin 2016 ; - 6 projets de décrets ont été produits et discutés au niveau du groupe de travail, et qui seront bientôt soumis, après consultation publique des parties prenantes, au Conseil des Ministres par Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement pour adoption, et ensuite soumis au parlement pour vote avant signature et promulgation par le 1^{er} Ministre d'ici, début juillet 2018 ; - L'ICCN et WRI viennent de lancer une phase de consultation publique des acteurs de deux provinces, notamment la Province du Haut-Katanga/Lubumbashi et la Province de la Tshopo/Kisangani, respectivement du 14 au 17 mai 2018 et du 25 au 27 juin 2018, en vue d'enrichir les premiers drafts de ces six textes de mesures d'application de la loi n° 14/003 du 11 février 2014 relative à la conservation de la nature et produire les 2^{ièmes} drafts avant leur validation.
1.3 Elaborer un arrêté national de fermeture des marchés d'ivoire	<i>En bonne voie</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Le groupe de travail et l'état des lieux ; - Un modèle d'arrêté a été élaboré ; - L'activité a été reformulé vu les difficultés mentionnées lors de la présentation du rapport à mi-parcours. En effet, il avait été mentionné que le nombre de provinces a augmenté, passant de 11 à 26 provinces suivant la loi sur la décentralisation. Il nous paraissait donc difficile d'assurer le suivi de cette activité au niveau de 26 provinces. C'est ainsi qu'il a été proposé au Ministre de l'Environnement et Développement Durable de prendre un arrêté unique afin de fermer les marchés d'ivoire sur toute l'étendue de la République. Ce projet d'arrêté en cours de finalisation a été soumis au cabinet de Son Excellence Monsieur le Ministre de l'environnement et développement durable.
1.4 Œuvrer pour l'harmonisation au niveau régional (COMIFAC, SADC, etc.)	<i>Des progrès limités</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Participation de la RDC aux 16^{ème} et 17^{ème} Réunions des Partenaires du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), Rwanda 2016 et Cameroun 2017 ; - Participation de la RDC à la réunion du Comité technique de la SADC tenue à Johannesburg (en Afrique du sud), du 30 octobre au 1^{er} novembre 2017 dans le cadre de Suivi du protocole de la SADC sur la Conservation la faune et de la flore sauvages et l'application des lois, et à la réunion conjointe des Ministres de la SADC chargés de

ACTIVITÉ	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
des dispositions pénales en matière de braconnage et de la lutte contre le commerce de l'ivoire		<i>l'Environnement et des Ressources Naturelles, tenue à Pretoria(en Afrique du sud), du 20 au 23 novembre 2017;</i>
CATÉGORIE 2 : ENQUETES ET POURSUITES JUDICIAIRES		
2.1 Renforcer les capacités des magistrats des cours et tribunaux et ceux des parquets, du personnel judiciaire ainsi que des cadres des administrations et services publics en matière de lutte contre le braconnage et le trafic illicite de l'ivoire.	<i>Substantiellement réalisée</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Formation de 150 magistrats et autres acteurs clés dans la répression des infractions fauniques dans les Provinces de l'Equateur, Ituri, Kinshasa et Tshuapa ;</i> - <i>Formation de 60 écogardes sur la criminalité faunique dans les Provinces de l'Equateur, Ituri, Kinshasa et Tshuapa ;</i> - <i>Le calendrier général de mise en œuvre est respecté. Un état de lieu a été dressé ;</i> - <i>Un état de lieu a été établi dans le cadre de préparatifs d'une formation de renforcement des capacités sur la détection de la criminalité liée aux espèces sauvages à Kinshasa (capitale de la RDC) projetée à mi-juillet 2018. C'est dans le cadre de la Task Force que cette formation va cibler les services douaniers et autres services spécialisés œuvrant aux frontières.</i>
2.2 Mettre en place un système de collecte des données sur les sanctions et poursuites judiciaires en rapport avec le braconnage et le commerce illicite de l'ivoire et autres sous-produits de l'éléphant, ainsi qu'un mécanisme de gestion et de suivi des contentieux sur la faune en général	<i>Substantiellement réalisée</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Réunion sur le suivi des contentieux juridiques de l'ICCN (DG et sites) en lien avec la mise en œuvre du PANI (définition du mécanisme) ;</i> - <i>Production d'un tableau de suivi des contentieux juridiques et judiciaires par l'ICCN afin de permettre de récolter et de rassembler l'essentiel des informations sur les sanctions et poursuites judiciaires en rapport avec le braconnage et le commerce illicite de l'ivoire et autres sous-produits de l'éléphant ;</i> - <i>Production d'une première base de données et collecte des informations se poursuivant pour l'enrichir ;</i> - <i>Mise en place d'un registre de la base des données sur le commerce illégal, et régulièrement mis à jour.</i>
2.3 Assermenter les cadres ayant à leur charge la	<i>En bonne voie</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Poursuite de la constitution des dossiers et des listes des agents concernés de différentes Institutions et services. Cette activité connaît du retard notamment à cause de certaines difficultés d'ordre administratif.</i>

ACTIVITÉ	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
lutte anti braconnage.		
2.4 Multiplier les audiences foraines des procès impliquant le braconnage et le trafic de l'ivoire et autres spécimens d'éléphants. Assurer la médiatisation de ces audiences et une large diffusion des jugements de condamnation des auteurs d'actes de braconnage et trafic de l'ivoire et autres spécimens d'éléphants	<i>Des progrès limités</i>	<ul style="list-style-type: none"> - 1 audience foraine a été organisée à Monkoto en juin 2017 ; - Difficile à cause de l'éloignement des sites où les braconniers sont détenus d'avec les sièges des Parquets et Tribunaux. Il est donc difficile de déplacer les magistrats pour qu'ils puissent siéger sur les lieux où les infractions sont commises.
CATÉGORIE 3 : RENSEIGNEMENTS ET ENQUÊTES		
3.1 Nommer les points focaux de l'Administration et de l'ICCN en Provinces et renforcer leurs capacités en matière de renseignements et enquêtes relatifs aux crimes liés au braconnage	<i>Non commencé</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Aucune mise en œuvre entamée à ce jour. - La mise en œuvre de cette activité devrait démarrer en janvier 2018 et se poursuivre jusqu'en juin 2018. Le retard est dû à la réforme en cours au sein de l'administration ainsi que le processus de la décentralisation.
3.2. Mettre en place une Unité spécialisée pluridisciplinaire (La Task Force) dans le	<i>Substantiellement réalisée</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de la Task Force déjà opérationnelle ; - Termes de référence de la Task Force (Organe opérationnel du Comité National CITES en vue de prévenir et réprimer les actes du commerce illégal des spécimens d'espèces de faune et de flore sauvages en République Démocratique du Congo) définis dans le Projet du Décret portant réglementation du commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction en République Démocratique du Congo.

ACTIVITÉ	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
démantèlement des réseaux de trafic de l'ivoire (identification et éradication des braconniers et des marchés d'ivoire, des sources d'approvisionnement en armes et munitions sur l'ensemble du territoire)		
3.3. Mobiliser les ressources matérielles et financières nécessaires à la mise en œuvre des opérations de renseignements et enquêtes	<i>En bonne voie</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Contacts déjà pris par l'Organe de Gestion avec plusieurs Partenaires d'appui techniques et financiers ci-dessous basées en République Démocratique du Congo (à Kinshasa) : World Bank, USAID, WWF, WCS, UICN, etc.</i> - <i>Les états de besoins ont été présentés séances tenantes.</i>
3.4. Inventorier les stocks d'ivoire existants et développer, au niveau national, un système fiable de stockage et de gestion de l'ivoire confisqué.	<i>Des progrès limités</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Une méthodologie et des termes de références ont été développés en août 2015. Celle-ci prévoit les principales étapes ci-après :</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>préparation de la mission, à la fois au niveau national et via la sensibilisation des parties prenantes qui seront rencontrées sur le terrain ;</i> - <i>procéder à l'inventaire et au marquage des stocks gouvernementaux détenus à travers le pays par les services étatiques nationaux, provinciaux et locaux ;</i> - <i>produire une 1ère base de données des stocks gouvernementaux en RDC répertoriés lors de la mission ;</i> - <i>produire un rapport avec des recommandations pour la bonne gestion des stocks étatiques, sur base des conclusions de la mission et des difficultés soulevées par les parties prenantes interrogées.</i> - <i>4 équipes jusqu'à 6 agents chacune seront dispatchées avec des membres de l'ICCN (4), du MEDD (DCN, DCVI et cabinet SG), GIZ (2 au moins), TRAFFIC (3), WWF (2) et d'autres PTF (WCS, AWF, etc.) ;</i> - <i>L'ICCN fournit des efforts en interne de quantifier son stock d'ivoire ;</i> - <i>Fonds non-encore mobilisés pour lancer ce projet.</i>
CATÉGORIE 4 : COOPERATION NATIONALE ET INTERNATIONALE		
4.1 Formaliser la mise en place d'une Unité de coordination nationale (UCN) de lutte contre la	<i>Peu claire</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Cette activité mérite d'être reformulée dans la mesure où l'UCN semble se confondre avec la Task Force déjà opérationnelle, au regard de sa mission définie à travers le Projet du Décret portant réglementation du commerce international des spécimens des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction en son article 28 ;</i> - <i>Le projet d'arrêté portant création de l'UCN jadis soumis à l'autorité devient sans objet d'autant plus que les termes de référence de la Task Force existent déjà dans le Projet du Décret susmentionné ;</i>

ACTIVITÉ	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
criminalité faunique conformément aux recommandations du PAPECALF		
4.2 Améliorer la coopération en matière de détection de la contrebande de la faune aux postes frontaliers	<i>Substantiellement réalisée</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Il y a déjà un progrès dans le processus de mise en application, car les différents services collaborent très bien au niveau des postes frontaliers et certains résultats sont enregistrés. En effet, grâce à la collaboration des structures nationales (ICCN, DGDA, POLICE, ONG nationale), il y a eu plusieurs saisies d'ivoire (voir catégorie 5) ;</i> - <i>Un projet de « renforcement des capacités des autorités aéroportuaires de N'djili à saisir les produits illégaux des espèces protégées de la faune et à poursuivre les contrevenants » a été exécuté en 2016 en partenariat avec la DCN et JURISTRALÉ avec l'appui de WRI / SCAEMPS sur financement de l'USAID ;</i> - <i>Dans le cadre des processus de mise en œuvre du Comité technique national (CTN) et de la Task Force (deux structures regroupant tous les services gouvernementaux impliqués dans la lutte contre la criminalité environnementale en général, la lutte contre le braconnage des éléphants et le trafic illicite de l'ivoire en particulier), deux réunions de concertation ont été tenues à Kinshasa au début de cette année 2018. C'est respectivement la réunion du CTN, du 15 janvier 2018 et celle de la Task Force, du 22 janvier 2018.</i>
4.3 Elaborer et mettre en place au moins 2 accords de partenariat entre les services de lutte contre le braconnage des pays frontaliers (Ouganda, Tanzanie, etc.) et ceux de la RD Congo	<i>En bonne voie</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Un Accord sur la gestion de l'Initiative transfrontalière de la forêt du Mayombe entre la République Démocratique du Congo, l'Angola, le Gabon et la République du Congo ;</i> - <i>Un protocole d'accord transfrontalier signé entre la RDC et le Rwanda sur la gestion des Gorilles de montagnes vivant au PNVi qui, fuyant les hostilités dues aux conflits armés à l'Est de la RDC, ont traversé les frontières et se retrouvent actuellement dans les forêts du Rwanda voisin. Ce dernier rétrocède les ressources financières à la RDC, dans le cadre de tourisme de vue pour la protection de ces populations de Gorilles.</i>
4.4 Appuyer les services de lutte contre le braconnage en équipements et matériaux pour la détection de la contrebande aux endroits stratégiques	<i>Des progrès limités</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Les besoins ont été identifiés sur les différents sites sur terrain ;</i> - <i>Il reste à mettre en œuvre en appuyant en équipements et matériaux les services de lutte contre le braconnage pour la détection de la contrebande aux endroits stratégiques.</i>

ACTIVITÉ	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
4.5 Créer un cadre d'échange et de partage d'expériences entre les pays au niveau sous-régional	<i>En bonne voie</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Poursuite des activités de partage d'informations dans le cadre de la mise en œuvre du Projet AFRICA-TWIX sous l'égide de la COMIFAC et avec l'appui de TRAFFIC. AFRICA-TWIX (Trade in Wildlife Information eXchange) dont l'objectif général est de faciliter l'échange d'information et la coopération entre les agences responsables de l'application de la loi dans quatre (04) pays (pilotes) membres de la COMIFAC à savoir : le Cameroun, le Congo, le Gabon et la République Démocratique du Congo.</i>
4.6 Renforcer la collaboration en place d'un système d'échange d'information, de service de renseignement et de coordination avec les agences spécialisées (CITES/ETIS, INTERPOL, etc.)	<i>Substantiellement réalisée</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Voir les progrès dans le cadre d'AFRICA-TWIX (voir activité 4.5) ;</i> - <i>Une mailing liste mise en place depuis 15 mars 2016, dans le cadre du projet AFRICA-TWIX et permettant les échanges d'informations entre agences est régulièrement mise à jour ;</i> - <i>Des réunions internes permettent des concertations (voir activité 4.2).</i>
4.7 Elaborer au moins 5 protocoles d'accord avec les transporteurs (compagnies aériennes, terrestres, maritimes, etc.) impliquant la saisie systématique des engins et véhicules incriminés dans le transport de l'ivoire	<i>En bonne voie</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Des premières réunions de prises de contacts ont été prises avec MAF Aviation dans le cadre notamment du contrôle à l'embarquement de certaines espèces et spécimens protégées au départ d'Oshwe et d'autres villes de la Province de l'Equateur ;</i> - <i>Des protocoles d'accords sont en cours de production ;</i> - <i>Le 4 mai 2018, un protocole d'accord sur la prévention et la lutte contre le trafic illicite des espèces sauvages dans les secteurs de la poste de transport aérien a été signé entre l'Organe de gestion CITES, l'Autorité de l'Aviation Civile en RDC, l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications du Congo (ARPTC) et la Société Congolaise de la Poste et des Télécommunications du Congo (SCPT) ;</i> - <i>La tenue de la réunion de prise de contact et de clarification entre l'Organe de gestion CITES et la Compagnie d'aviation Turkish Airline, en date du 8 mars 2018 concernant le transport illégal des espèces de faune en provenance de la RD Congo.</i>
4.8 Renforcer la coopération bilatérale et multilatérale permettant de lutter contre le braconnage des éléphants dans les aires protégées transfrontalières	<i>En bonne voie</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Des avancés sont également enregistrés depuis le lancement du projet AFRICA-TWIX (voir activité 4.5).</i>

ACTIVITÉ	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
CATÉGORIE 5 : OPERATIONS D'APPLICATION DE LA LOI		
5.1 Renforcer les capacités d'intervention des équipes de patrouille et des services décentralisés (équipements, logiciels, etc.)	<i>En bonne voie</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Appui aux éco gardes du Domaine et réserve de chasse de SWAKIBULA, situé dans l'ex province de BANDUNDU en tenues complètes (Pantalon, chemise, bottine, singlet, képi, ceinture, chaussette et sacs à dos) en avril 2018 ; - Divers autres appuis de nos partenaires sont en cours dont notamment en équipements et matériels de terrain.
5.2 Renforcer la formation du personnel de gestion des aires protégées dans l'utilisation efficace des données de suivi collectées dans la gestion des aires protégées (SMART)	<i>En bonne voie</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de SMART (via WCS) pour PNKL, PNU, PNKB, RFO, PNS, RNTN ; - Des rapports de patrouilles sont régulièrement produits ; - D'autres formations dispensées par nos partenaires sont en cours de recensement.
5.3 Procéder au démantèlement de réseaux et des marchés d'ivoire restants (ateliers des ivoiriers) et à l'appui de la mutation de l'ex Unions des artistes ivoiriers du Congo (UNARICO) en ADN	<i>Substantiellement réalisée</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Le célèbre marché Bikeko de la place Royale(Kinshasa) a été fermé en avril 2017 ; - Des marchés importants d'ivoire à démanteler ont été identifiés, et sont surveillés ; - En dépit de la pression liée au braconnage armé, l'ICCN continue à mener, en collaboration avec les services des Douanes et de la Police Nationale, plusieurs opérations de saisie des stocks d'ivoire aussi bien dans les aires protégées que dans les divers points de sortie tel que Kinshasa et ailleurs ; - Dans le cadre dudit projet, l'on peut noter les résultats suivants : Pour l'année 2018, nous pouvons citer : - En fin Février 2018, un braconnier d'éléphants arrêté par les services de la police de l'auditorat militaire en collaboration avec l'ICCN, dans la Province de Lualaba a été transféré à Lubumbashi (Chef-lieu de la Province du Haut-Katanga) où l'organisation d'un procès est attendue, tandis que le suivi dudit procès est assuré par les avocats de l'ICCN ; - La saisie, en date du 1^{er} mars 2018, d'un morceau d'ivoire brut (1 kg) retrouvé dans une valise d'un sujet chinois à l'aéroport international de N'djili, par la douane en collaboration avec l'Organe de gestion CITES ; - La saisie, en date du 14 mars 2018, de 10 kg d'ivoire dont 9kg brut et 1 kg travaillé (bracelets), grâce à l'opération coup de poing menée conjointement par la Police Nationale et l'ICCN dans la ville de Goma/Chef-lieu de la Province du Nord-Kivu, entre les mains de trois (3) trafiquants illégaux. La procédure judiciaire est en cours pour obtenir un jugement de condamnation ; - La saisie, en date du 16 mars 2018, des morceaux d'ivoires taillés pesant 3,5 kg cachés dans un poste de radio d'une femme à l'aéroport international de N'djili, par la douane congolaise en collaboration avec l'organe de

ACTIVITÉ	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
		<p>gestion CITES. Cette femme qui s'apprêtait à prendre le vol de Kenya Airways à destination de Dubaï, a été arrêtée et traduite au Parquet de N'djili où elle attend son jugement ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - La saisie, en date du 26 mars 2018, de 2 pointes d'ivoires de 5kg plus 1 queue d'éléphant par la Police Nationale Congolaise dans la ville de Kinshasa, précisément dans la commune de Ngaba entre les mains de deux trafiquants illégaux. Ces derniers sont aux arrêts et gardés au cachot de l'IPKIN, en attendant d'être jugés ; - La saisie, en date du 2 juin 2018, de 62,5 kg d'ivoire travaillé par la Douane à l'aéroport international de N'djili, entre les mains d'un trafiquant de nationalité tanzanienne, âgé de 28 ans, nommée ORIKO CLIFORD FANUEL, en partance pour Kualalumpur (Malaisie) via Addis-Abeba par le vol Ethiopian Airlines n° ET 840 DE Kinshasa-Addis-Abeba, jugé et condamné.
CATÉGORIE 6 : SENSIBILISATION ET COMMUNICATION		
6.1 Elaborer un plan de communication sur la lutte contre le braconnage et le trafic illicite d'ivoire	<i>Des progrès limités</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Les termes de référence ont été élaborés ; - La communication a été assurée au travers notamment la réalisation de certaines activités d'information, éducation et communication (voir l'activité 6.3).
6.2 Promouvoir les incitations favorisant la participation consciente et active des populations locales et des peuples autochtones à la lutte contre le braconnage et le trafic illicite d'ivoire	<i>En bonne voie</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Des activités de sensibilisations ont été menées notamment par des partenaires (voir l'activité 6.3) ; - Les activités de sensibilisations ont notamment ciblé les CL et PA ; - Des supports de communication ont été produits et reproduits (guides juridiques, posters, etc.) ; - Quelques spots en français, en Swahili et en lingala ont été produits et diffusés ; - Des panneaux géants ont été érigés sur les principaux artères de la ville de Kinshasa ; - Il reste à développer des activités génératrices de revenus directement liées à la réduction de la pression sur l'éléphant et l'ivoire ; - Participation des Représentants des peuples autochtones de la RDC à la réunion intersession du groupe de travail CITES et communautés rurales tenue à Nairobi (Kenya), du 26 au 27 février 2018.
6.3 Mener des missions de sensibilisation sur le bien-fondé de l'utilisation durable de la diversité biologique, cas de l'éléphant avec l'appui de supports audio-visuels	<i>Substantiellement réalisée</i>	<ul style="list-style-type: none"> - WC bS et WCG, en collaboration fructueuse avec les radios locales de Nava, Niania, Mambassa et Bunia, ont organisé des activités de sensibilisation liées aux éléphants dans la Province de l'Ituri (à Mambasa, Epulu et Wamba). Il en est de même de la vaste campagne lancée par TRAFFIC, WWF et JURISTRALE pour la fermeture du marché de l'ivoire en avril 2017 (panneaux géants sur les principales artères de la ville de Kinshasa et spot publicitaire diffusé à la télévision et à la radio) ; - Reproduction par JURISTRALE des Codes enviro sur la faune et la biodiversité ainsi que du guide juridique sur la faune sauvage de la RDC ; - Production de 2 spots audios diffusés par les télévisions et radios de Kinshasa, Mbandaka, Boende, Basankusu, Lisala et Ituri.

ACTIVITÉ	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
6.4 Appuyer la tenue des activités relatives à l'éducation environnementale dans les villages de l'aire de répartition des éléphants et l'insérer dans les curricula scolaires	<i>En Bonne voie</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>L'attention a été portée sur les activités de sensibilisation et d'éducation environnementale auprès des CL et PA ;</i> - <i>Vulgarisation de la nouvelle Loi sur la conservation de la nature sur plusieurs sites ;</i> - <i>L'insertion dans les curricula scolaires devrait commencer à se discuter en janvier 2018.</i>
6.5 Mettre en place une cellule de gestion des conflits homme-animal	<i>Non commencé</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Aucune activité réalisée.</i>

Section D : Indicateurs

CATÉGORIE DU PANI	Indicateur	Résultat
1. LEGISLATION ET REGLEMENTATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de textes juridiques prévus et élaborés ; - Nombre de provinces dotées d'arrêtés provinciaux de fermeture des marchés d'ivoire 	<ul style="list-style-type: none"> - 23 textes réglementaires ont été identifiés dont les 6 prioritaires devront être élaborés au cours des prochains trimestres ; - 1 Proposition d'arrêté ministériel portant interdiction de chasse, vente, détention et commercialisation de l'éléphant, de son ivoire et de de tout autre produit d'éléphant en République Démocratique du Congo ; - 6 projets de décret de mise en œuvre de la loi relative à la conservation de la nature ont été produits.
2. POURSUITES JUDICIAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Base de données sur les contentieux fauniques, complétée et accessible - Nombre de procès organisés en audiences foraines 	<ul style="list-style-type: none"> - Un tableau de suivi des contentieux juridiques et judiciaires de l'ICCN a été enrichi afin de permettre de récolter et de rassembler l'essentiel des informations sur les sanctions et poursuites judiciaires ; - 4 jugements en cours, entre Janvier et juin 2018 ;
3. RENSEIGNEMENTS ET LES ENQUETES	<ul style="list-style-type: none"> - Audit réalisé sur la gestion des stocks - Système de stockage fiable mis en place - Nombre de P.V. et listes de présence des réunions d'échange d'informations organisées par la <i>Task Force</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un PV de la réunion n° 001/0.G./C.CITES/2018 de la <i>Task Force</i> restreinte à l'organe de gestion CITES /RDC, la Direction Générale des douanes et accises et l'Office Congolais de contrôle, du 22 janvier 2018.
4. COOPERATION NATIONALE ET INTERNATIONALE EN MATIERE DE CRIME CONTRE LA FAUNE	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de contributions apportées par les délégations de la RDC aux réunions de concertation et aux missions conjointes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des activités dans le cadre de la <i>Task Force</i> avec plusieurs arrestations et saisies (voir catégorie 5.3.).
5. OPERATIONS DE L'APPLICATION DE LA LOI	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'opérations (missions) menées 	<ul style="list-style-type: none"> - 6 missions (opérations coup de poing) ont été menées.
6. SENSIBILISATION ET COMMUNICATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de missions de sensibilisation sur le sujet 	<ul style="list-style-type: none"> - Deux missions de sensibilisation ont été organisées.

Kinshasa, le 01 Juillet 2018

N/Réf. : 034/ICCN/O.G./C.CITES/ANG/04/04.7/2018

Transmis copie pour information à :

- Son excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement et Développement Durable;
- Monsieur le Directeur Général de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN);
- Monsieur le Directeur du Jardin Zoologique de Kinshasa, autorité scientifique/Grands Singes et autres espèces de faune sauvage;
- Monsieur le Directeur-Coordonnateur de CITES-RDC

Tous à Kinshasa/Gombe

Objet : Transmission du Rapport
d'étape PANI (janvier -
juin 2018)

A Monsieur John Scanlon, le Secrétaire
Général de la CITES
Maison Internationale de l'Environnement
15, rue des Anémones
Case Postale 456
CH-1219, Châtelaine
à GENEVE/SUISSE

Monsieur le Secrétaire Général,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous transmettre le Rapport d'étape du Plan d'action national pour l'ivoire (PANI) pour la période de janvier à Juin 2018 et vous en souhaite une bonne réception.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma parfaite considération.



Pour le Directeur-Coordonnateur en mission

Mr. Crispin MAHAMBA KAMATE a.i